En tant que locataire, vous devez effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état, prévenir les dégradations et ainsi, améliorer votre confort et votre sécurité.

Il convient de noter que les obligations de chacun sont définies par les décrets n° 87-712 et n° 87-713 du 26 août 1987 et par les articles 6 et 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 relative aux rapports locatifs.

Le contrat de maintenance est conclu entre HABITAT 08 et un prestataire afin d'assurer le bon fonctionnement d'un certain nombre d'équipements de votre logement et génère à ce titre une charge locative récupérable.

Contacts

AGENCE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES NORD
1 rue Frédéric Chopin
08000 Charleville-Mézières
TÉL / 03 24 33 37 67

AGENCE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES OUEST
27 rue Léon Dehuz
08000 Charleville-Mézières
TÉL / 03 24 57 37 61

AGENCE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES SUD
15 rue des Mésanges
08000 Charleville-Mézières
TÉL / 03 24 57 98 57

AGENCE DE REVIN
8 rue Gambetta
08500 Revin
TÉL / 03 24 40 20 80

AGENCE DE RETHEL
2 boulevard de la IVe Armée
08300 Rethel
TÉL / 03 24 38 42 15

AGENCE DE SEDAN
7 bis rue Thiers
08200 Sedan
TÉL / 03 24 27 23 49

SIÈGE SOCIAL
22-24 avenue des Martyrs de la Résistance
CS 20121 - 08000 Charleville-Mézières Cedex
TÉL / 03 24 58 37 37

NUMÉRO D'URGENCE
TÉL / 0800 08 23 27
(en cas d'urgence uniquement et en dehors des horaires d'ouverture des agences)

ASSISTANCE TECHNIQUE
APPEL GRATUIT
0800 2013 08

HABITAT 08
habitat08.fr

image & france impression : Alliance partenaires graphiques ImprimVert - HABITAT 08 - RCS SEDAN 351 401 590 - ©Shutterstock, ©adobe stock - Ne pas jeter sur la voie publique.

Ce guide précise, grâce à un code couleur et en fonction des différentes pièces de votre logement, **les équipements qu'il vous appartient d'entretenir** et ceux qui sont à la charge d'HABITAT 08

Si vous avez un doute ou une question, n'hésitez pas à contacter **l'assistance technique au 0800 2013 08 !**

Les indications des réparations locatives s'appliquent à un usage normal des lieux.

En cas de dégradations volontaires, les travaux restent à l'entière charge des locataires.

Avant toute modification dans votre logement, vous devez solliciter l'accord écrit d'HABITAT 08 par lettre recommandée avec AR ou demande écrite déposée à votre agence contre décharge.

HABITAT 08

Le guide ENTRETIEN

habitat08.fr

Entrée & Cuisine

À la charge du LOCATAIRE

1. Entretien des siphons
2. Fourniture / remplacement du flexible de gaz
3. Entretien des meubles fixes
4. Remplacement des fusibles si existants
5. Remplacement des clés et badges égarés ou détériorés
6. Ouverture de porte en cas de perte de clés
7. Nettoyage des bouches d'extraction d'air
8. Entretien / remplacement / graissage des poignées de porte

À la charge d'HABITAT 08

1. Entretien des interphones
2. Entretien des canalisations de gaz
3. Entretien des canalisations d'eau

Contrat de MAINTENANCE

1. Entretien / relève / location du ou des compteurs d'eau individuels
2. Entretien de la robinetterie
3. Ramonage des conduits de chaudière
4. Entretien des chaudières / pompes à chaleur

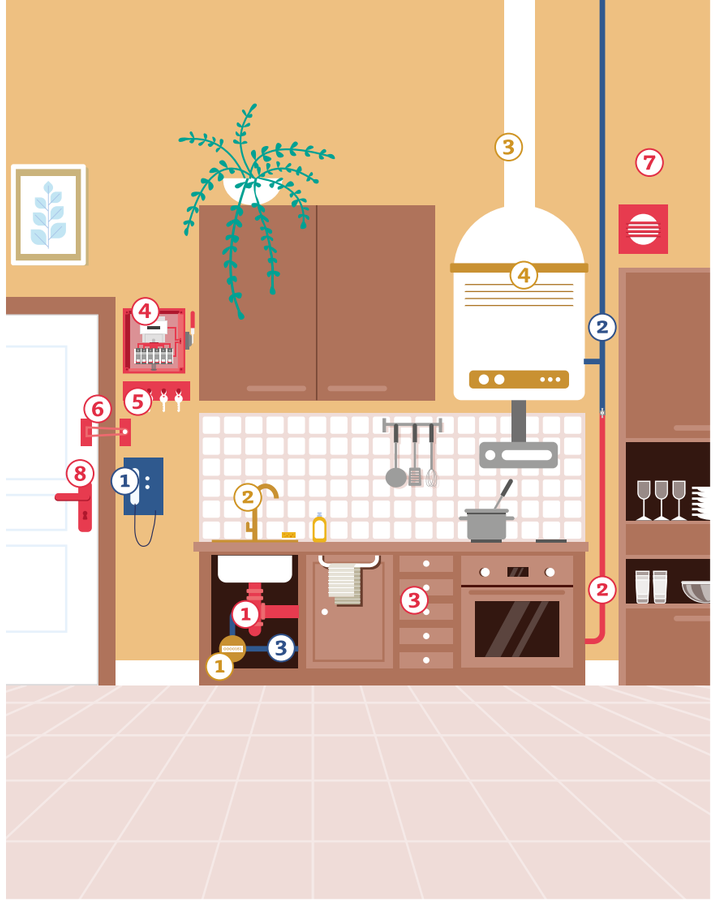

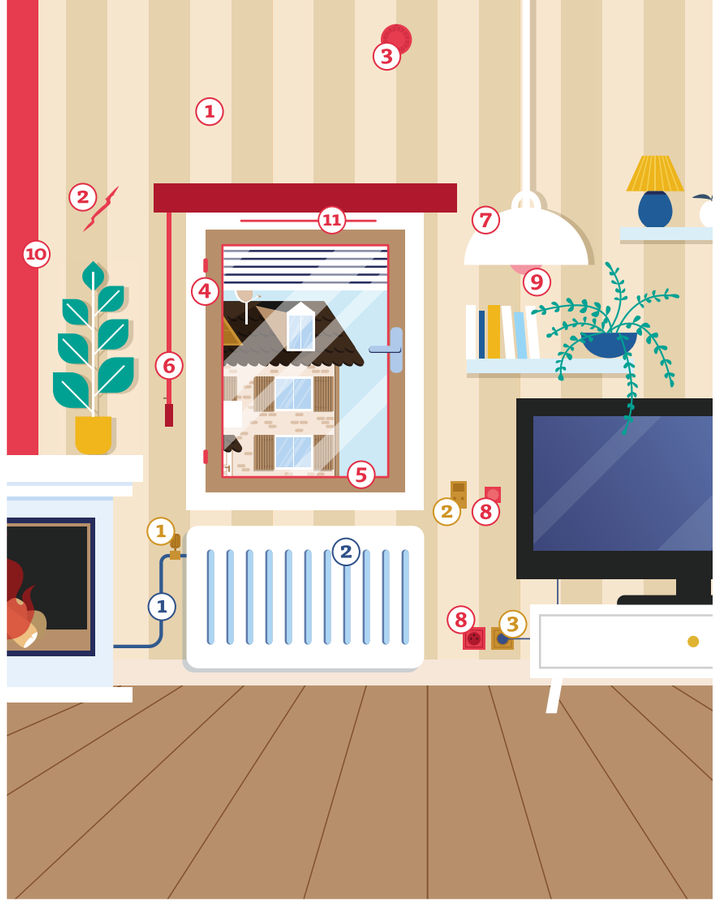

Séjour & Pièces à vivre

À la charge du LOCATAIRE

1. Entretien des peintures, tapisseries des murs, plafonds, boiseries, sols et plinthes
2. Rebouchage des trous
3. Dépoussiérage des DAAF
4. Graissage / menues réparations des portes et fenêtres
5. Réfection des mastics et remplacement des vitres
6. Graissage / remplacement des sangles ou manivelles sur les volets et stores
7. Remplacement des douilles ou des boitiers DCL
8. Remplacement / refixation des interrupteurs et prises de courant (téléphone, TV, etc.)
9. Remplacement des ampoules, tubes lumineux
10. Ramonage des conduits de cheminées et poêles
11. Nettoyage des entrées et extractions d'air

À la charge d'HABITAT 08

1. Entretien des canalisations de chauffage
2. Entretien des radiateurs

Contrat de MAINTENANCE

1. Purge / entretien des robinets (si chauffage central)
2. Entretien du thermostat d'ambiance
3. Entretien des installations TV

Salle de bains

À la charge du LOCATAIRE

1. Entretien des miroirs / appliques lumineuses
2. Entretien / dégorgement des appareils sanitaires et des canalisations d'évacuation secondaires
3. Entretien des joints d'étanchéité (silicone)
4. Remplacement de l'ensemble flexible/douchette
5. Entretien / remplacement de l'abattant de WC
6. Nettoyage des bouches d'extraction d'air

À la charge d'HABITAT 08

1. Entretien des canalisations d'évacuation principales
2. Réparation du chauffe-eau électrique

Contrat de MAINTENANCE

1. Entretien du mécanisme de chasse d'eau et du robinet d'arrêt
2. Entretien du chauffe-eau gaz / ballon thermodynamique
3. Entretien des robinets (y compris machine à laver)

Espaces extérieurs

À la charge du LOCATAIRE

1. Entretien / remplacement de la façade et de la serrure de boîte à lettres
2. Entretien des espaces extérieurs privatifs
3. Entretien / réparation des clôtures, portails et portillons privatifs
4. Nettoyage / débouchage des gouttières et descentes d'eaux pluviales (logement individuel)
5. Entretien des auvents, marquises, terrasses et balcons privatifs
6. Entretien du garage, du box, de la cave et du grenier

Contrat de MAINTENANCE

1. Entretien / réparation des portes automatiques de garage et barrières levantes (logement collectif)
2. Entretien des espaces extérieurs collectifs
3. Entretien / nettoyage des capteurs solaires
4. Entretien / vidange des fosses septiques
5. Entretien des antennes (logement individuel suivant contrat)
6. Entretien des ascenceurs
7. Désinsectisation / dératisation